



Medienmitteilung Communiqué de presse

telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax • telefax

Info/mf/gc

Berne, le 29 février 2012

Le Ministère public régional Jura bernois-Seeland ainsi que la police cantonale bernoise communiquent:

Lac de Bienne

Le conducteur du bateau condamné

pcb. Le Ministère public régional Jura bernois-Seeland a condamné un conducteur impliqué dans la collision entre deux bateaux le printemps dernier. L'homme a été reconnu coupable d'homicide par négligence et d'infraction à la loi sur la navigation intérieure. Le jugement est définitif.

Jeudi 28 avril 2011, dans l'après-midi, deux bateaux sont entrés en collision devant le port de Cerlier. Un homme de la région âgé de 67 ans est décédé (voir communiqué du même jour). La police cantonale bernoise a effectué sous la direction du Ministère public du Jura bernois-Seeland une enquête de grande envergure.

Selon les éléments de l'enquête, l'homme n'avait pas prêté assez attention aux autres bateaux qui se trouvaient sur son passage lors de sa navigation. Notamment, il avait perdu de vue le bateau plus petit de la victime alors caché par le sien, lequel était entré en collision frontale à tribord du plus petit et lui était passé dessus. En outre il n'a pas respecté la vitesse maximale autorisée de 35 kilomètres par heure (km/h).

En conséquence, le conducteur a été reconnu coupable d'homicide par négligence et d'infraction à la loi sur la navigation intérieure ayant dépassé la vitesse maximale autorisée dans une zone portuaire. Il a été condamné à une peine pécuniaire avec sursis de 7200 francs, sursis deux ans, ainsi que d'une peine pécuniaire sans sursis de 2300 francs. De plus, les frais de procédure sont à sa charge.